

ASSURANCE TOURCOM'ASSUR GROUPE



ASSUREVER
assure vos voyages

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Tourcom'Assur Groupes » n°3024)



VOS GARANTIES

- FORMULE
- Option Garantie des prix
- Option Fermeture d'aéroport
- Option Protection Sanitaire / 10



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

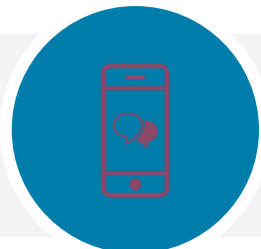


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 – 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7
NEAT Assistance
Tél. : +33 9 78 45 25 64

N° de contrat à communiquer : **5731**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre conseiller voyages et bénéficiez des avantages de « <https://monespace.assurever.com> »

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Accès directement disponible en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	Annulation	Multirisque	Assistance	Assistance Bagages
ANNULATION DE VOYAGE					
<ul style="list-style-type: none"> Annulation de voyage <ul style="list-style-type: none"> Franchise Maladie grave (y compris les rechutes et aggravations), accident grave, décès Licenciement économique Suites de vaccination Obtention d'emploi Mutation Suppression des congés payés* Convocations administratives 	<ul style="list-style-type: none"> 7 623 € / personne et 38 112 € / événement 15 € / personne sauf stipulation contraire* Dommages aux locaux privés / pro Grossesses Maladies psychiques Refus de visa Vol dans les locaux privés / pro Dommages au véhicule Vol de papiers d'identité* Accident de transport public 	■	■		
BAGAGES					
<ul style="list-style-type: none"> Vol, perte, destruction des bagages Objets de valeur <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 762 € / personne 1 524 € / personne 50 % du capital assuré 30 € / dossier 		■		■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT					
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Envoi d'un médecin sur place Rapatriment du corps Retour anticipé Frais de recherche et de secours Avance de caution pénale à l'étranger Prolongation de séjour Retour des accompagnants Frais médicaux à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> Europe occidentale et bassin méd. Reste du monde Soins dentaires d'urgence Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Frais réels Frais réels Billet retour 762 € / personne et 7 622 € / événement 7 622 € 46 € / jour (maxi. 10 jours) Billet retour 75 000 € 150 000 € 229 € 30 € / dossier 		■	■	■
INTERRUPTION DE VOYAGE					
<ul style="list-style-type: none"> Prestations terrestres non utilisées Voyage de compensation 	<ul style="list-style-type: none"> 6 098 € / pers. et 30 490 € / événement Avoir du prix du voyage initial 		■		
RESPONSABILITE CIVILE					
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile vie privée <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 100 000 € / sinistre 76 € / sinistre (sauf corporel) 		■	■	■
INDIVIDUELLE ACCIDENT					
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou infirmité permanente accidentelle 	<ul style="list-style-type: none"> 3 049 € / personne et 152 449 € / événement 		■		
GARANTIE DES PRIX					
<ul style="list-style-type: none"> Hausse du carburant, des taxes aéroportuaires, portuaires et variation du cours des devises Seuil de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> 8% du prix du voyage TTC avec un maximum de : <ul style="list-style-type: none"> Long-courrier : 150 € / personne Moyen-courrier : 75 € / personne 4 500 € / événement 40 € / personne 		○		
FERMETURE D'AEROPORT					
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour <ul style="list-style-type: none"> Franchise Remboursement du préacheminement 	<ul style="list-style-type: none"> 80 € / jour / pers. (max. 5 nuits) 1 jour 100 € / personne 		○		
PROTECTION SANITAIRE					
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie grave suite épidémie et absence de vaccination Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Rapatriment médical en cas d'épidémie ou de pandémie Frais médicaux pour épidémie Frais hôteliers de mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> 7 623 € / personne et 38 112 € / événement Franchise de 10% ou 30% selon option choisie avec un minimum de 15 € / personne Frais réels 75 000 € (Europe et Bassin méd.) ou 150 000 € (reste du monde) / personne (franchise 30 € / personne) 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 		○		

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A. au capital de 41 320 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.oriass.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages